



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte Rendu CGT du CHSCT
du 1 octobre 2020

Point 1 : Appel et vérification du quorum :

La CGT lit une déclaration (en pièce jointe).

La CGT a mandaté un expert, Fabrice Brucker, secrétaire du CHSCT Ministériel sur les points 2, 4, 5 et 6.

Point 2 : Décès d'un agent du CEI de Tramain :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour, à notre demande, car pour la CGT, il ne faut pas banaliser une telle situation. La CGT a demandé à l'Administration, comme prévu par les fiches du Ministère et le document pour la prévention des crises suicidaires issues du CHSCTM, de créer dans le cadre du CHSCT une commission d'enquête de prévention (chacun tenant à préciser que le terme administratif « enquête » est mal approprié, on parlera plutôt d'une analyse).

La CGT demande également une expertise externe avec un organisme agréé afin d'avoir des éléments de compréhension et des pistes d'amélioration au sein de notre collectif de travail déjà fragilisé.

La CGT a également soumis au vote la motion suivante : *le CHSCT de la DIRO réunit ce 1^{er} octobre 2020 demande la réalisation d'une expertise en application de l'article 55, alinéa 1 du décret N° 82-453. Considérant son rôle de participation active à la prévention des risques et en l'occurrence à la prévention des risques psychosociaux, le CHSCT demande à participer activement à cette démarche.*

Motion votée favorablement à l'unanimité.

Le Président du CHSCT donne son accord aux demandes.

Chacun rappelle que l'objectif n'est pas de perturber davantage le collectif de travail, mais bien d'avoir une dynamique de réflexion afin de dépister les risques potentiels, mais aussi et surtout d'améliorer les facteurs de protection.

Point 3 : Approbation de comptes rendus précédents :

Les comptes-rendus ont été amendés par des organisations syndicales, ils sont approuvés à l'unanimité.

Point 4 : Actualisation du Plan de Reprise d'Activité COVID-19 :

L'Administration nous a transmis le Plan de Reprise d'Activité de la DIR Ouest modifié suite à l'instruction Ministérielle du 16 septembre 2020. Ce document a pour objectif d'actualiser et de présenter les différentes activités et organisations de la DIR Ouest dans le cadre de la pandémie du coronavirus.

A ce jour (1^{er} octobre 2020), la situation à la DIR Ouest est un agent recensé positif, l'agent présente quelques symptômes mais il va bien. Une dizaine de cas contacts ont également été remontés depuis fin août.

La CGT indique être en opposition avec l'instruction, donc par répercussion avec le Plan de Reprise d'Activité proposé sur :

- L'application de la journée de carence, qui, engendrant de fait une perte de rémunération, peut pousser les agents à ne pas se signaler lorsqu'ils sont atteints de la COVID-19 avec des symptômes bénins, s'ils sont asymptomatiques ou lorsqu'ils sont un cas contact. Ils continuent alors de venir au travail au risque de mettre en danger leurs collègues, au-delà de l'urgente et indispensable suspension de ce dispositif par rapport au risque COVID-19, la CGT revendique son abrogation pure et simple.
- Les critères pour être considérés comme agents vulnérables ont été fortement restreints pour pouvoir prétendre à être en autorisation spéciale d'absence, de ce fait certains agents considérés fragiles ne pouvant pas prétendre au télétravail reviennent au travail, malgré les risques. La CGT rappelle toutefois que les médecins généralistes et les médecins de prévention peuvent prescrire de mettre un·e agent·e en télétravail à 100 % sans préciser les raisons médicales.

La CGT a également demandé si comme prévu par le plan de reprise d'activité, une vérification du plein respect des dispositions et de sa mise en œuvre a été assurée et si des difficultés ont été rencontrées par rapport à son application, en outre sur le respect des gestes barrières et sur l'abrogation des bornes des horaires variables pour les zones rouges..

L'Administration nous indique être consciente que le respect des gestes barrières n'est pas toujours respectés malgré de nombreuses relances.

Le Président met au vote le Plan de Reprise d'Activité de la DIR Ouest :

CONTRE : 5 CGT

ABSTENTION : 2 FO et 2 CFDT

Point 5 : Avancement du plan d'actions « amiante » :

L'Administration nous présente l'avancement du plan d'actions « amiante », pour rappel, ce plan a été mis en place par le Président du CHSCT, sous l'impulsion de la CGT l'enjoignant à faire respecter les textes et le guide amiante « Traçabilité des expositions à l'amiante des agents du MTES-MCT » au CHSCT spécial amiante du 7 février 2019. Ce plan prévoit :

- de faire un courrier aux cadres afin de mettre en œuvre les fiches d'exposition,
- la mise en place de la fiche individuelle d'exposition à l'amiante (FIEA),
- la mise en place de l'attestation d'exposition à l'amiante (AEA),
- la mise en place de l'attestation de présence dans des lieux de travail susceptibles d'avoir été contaminés par de l'amiante (APA),
- la mise en place d'une visite médicale, dans le but d'un bilan initial, 6 mois avant le départ définitif du service, pour information des droits au suivi médical post professionnel,
- une information aux agents sur l'Allocation Spécifique de Cessation Anticipée d'Activité Amiante (ASCAA),
- le droit des agents à un suivi médical post exposition à l'amiante,
- la formation en priorisant ceux travaillant dans les locaux ou sur des secteurs avec enrobés qui ont été reconnus avec présence d'amiante,
- d'augmenter le rythme des repérages des zones grises,
- un plan d'éradication de l'amiante dans les contaminés (des locaux présentant de l'amiante),
- de planifier des moments de sécurité sur ce thème (information aux agents) avant fin du premier semestre.

La CGT a salué le travail réalisé depuis, mais a apporté quelques désaccords ou difficultés rencontrées :

- Le fait que la présence d'amiante dans les enrobés ne soit pas systématiquement éradiquée, mais recouverte.
- Sur la fiche d'Attestation d'Exposition à l'Amiante (AEA), la CGT demande à ce qu'elle soit faite uniquement pour l'amiante, sans associer les autres expositions.
- Le manque de médecin de prévention ne doit pas suffire à ce que l'Administration ne délivre pas ces fiches, comme convenu dans la procédure, 6 mois avant le départ de l'agent.
- Une attestation d'exposition au risque amiante du 4 septembre 2014 ayant été délivré à l'ensemble des agents exerçant sur des missions d'entretien et d'exploitation, ces éléments doivent de fait être retranscrits sur l'attestation (AEA) pour les agents concernés.
- Le rattachement de la Fiche Individuelle d'Exposition à l'Amiante (FIEA) à l'entretien professionnel n'est pas une bonne solution, car certains entretiens ne sont pas faits. A ce jour nous n'avons pas eu connaissance de l'élaboration de cette fiche dans les CEI.
- Peu d'agents ont suivi la formation.

Sur la formation l'Administration nous indique que la période de pandémie a fait prendre du retard et qu'un nouveau marché est en cours, sur une formation plus en adéquation avec nos missions.

La CGT a également demandé à l'Administration son appui pour aider les agents dans les démarches administratives, reconnaissance en maladie professionnelle, ainsi que pour faire accélérer le passage en commission de réforme et autres.

Point 11 : Présentation du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2020/2021 :

L'Administration nous présente le DOVH 2020/2021, il s'agit simplement d'une mise à jour du document des années précédentes, la version présentée fait apparaître les modifications ce qui facilite la lecture.

La CGT indique que la baisse des effectifs fait que le respect des retours d'astreinte vont être difficile à tenir pour certains CEI et souligne l'engagement des agents (contraintes, pas de possibilité de prise de congés...) pour pouvoir accomplir cette mission. Pour la CGT, seul l'emploi d'agents statutaires doit être mis en avant, nous combattons toutes autres dérives, baisse des niveaux de service, conduite à 1, emploi précaire...

La CGT regrette de devoir faire appel au privé pour la maintenance du matériel pour le 44 et 56, ainsi que de pouvoir faire appel aux moyens du secteur privé en cas de difficulté majeure pour le déneigement. La CGT rappelle sa revendication d'avoir des sections travaux et points services sur chaque District avec des moyens humains (OPA) et matériels pour assurer l'ensemble de leurs missions. Pour cette raison la CGT s'abstiendra sur le vote sur le DOVH.

Le Président met au vote le DOVH :

ABSTENTION : 5 CGT, 2 FO et 2 CFDT

Point 6 : Risques liés à l'exposition au Radon :

L'Administration nous informe que des analyses de présence de Radon ont été menées à la DIR Ouest sur l'ensemble des infrastructures immobilières.

Le Radon est un gaz radioactif qui peut être dangereux à long terme, l'inhalation conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon.

Les résultats des analyses ont remonté deux sites dépassants pour une pièce le seuil de 300 bp/m³, des consignes de condamnation du local ont été passées et affichées sur site, des nouvelles mesures sont en cours.

La consigne est d'aérer plusieurs fois par jour les locaux où les personnels séjournent régulièrement et

longtemps. Pour les résultats entre 100 et 300 bp/m³, il est demandé de vérifier l'état des bâtiments et des ventilations mécaniques.

Point 9 : Présentation du décret du 27 mai 2020 relatif à la médecine de prévention :

Dr Herniou, médecin de prévention, nous présente le décret : c'est un copier/coller de celui passé pour la médecine de prévention dans le secteur privé, l'intitulé « médecin de prévention » devient « médecin du travail », le temps médical n'est plus calculé par rapport au nombre d'agents, des infirmiers pourront faire les visites... Ce décret prévoit de fait, un affaiblissement des missions de la médecine de prévention.

Ce décret s'appuie sur les difficultés à recruter des médecins de prévention.

Pour la CGT cette situation est voulue depuis des années, les médecins de prévention sont sous rémunérés par rapport à leurs collègues, ce qui fait que ce n'est pas attractif pour les jeunes médecins.

Au même titre que les CHSCT, la médecine de prévention gêne, elle dérange, dans le privé comme dans le public : sans médecine de prévention, ou avec une médecine de prévention affaiblit, les reconnaissances de maladies professionnelles seront moindre, les restrictions également...

Un monde rêvé pour le capitalisme, où le salarié sera dévoué corps et âmes à son employeur.

Point 7 : Point Accidentologie 2020 :

52 accidents de service ont été recensés sur la période du début d'année au mois d'août 2020.

Une majorité d'accidents sont suite à des chutes, faux mouvements, la CGT remarque que l'on retrouve des agents en situation de travail isolé, elle rappelle son opposition à ces situations.

Point 12 : Organisation interne relative au nouveau marché de location de matériel :

L'Administration nous présente les marchés en cours de passation pour la location de matériel.

Un groupe de travail a été constitué (sans représentants du personnel), il propose de définir par type de matériel loué un mode opératoire permettant de formaliser qui fait quoi lors de l'exécution de commandes par rapport aux différents marchés.

Selon le type de matériel loué, le CEI passera par le point service, par le point service 35 ou directement par le titulaire du marché.

La CGT ne comprend pas pourquoi la « commission matériel » n'a pas été consultée pour l'élaboration de ce marché.

La CGT rappelle sa revendication d'avoir des sections travaux et points services sur chaque District avec des moyens humains (OPA) et matériels pour assurer l'ensemble de leurs missions.

Si c'était le cas, il n'y aurait pas besoin de faire appel au privé.

La CGT restera vigilante sur le fait que ces possibilités de location n'enlèvent pas la flotte de matériel (tracteurs, outils) disponible dans les CEI.

La CGT demande ce qui est mis en place pour avoir des véhicules de remplacement en état, et non de véhicules réformés comme on peut le voir aujourd'hui, lors de panne de véhicule, de besoin temporaire ou autre, l'Administration nous informe renouveler le parc de véhicule secours en 2021.

**Prenez soin de vous,
Prenons soin de nous, de nos collègues, de nos proches
Respectons les consignes et les gestes barrières !
En cas de problème, n'hésitez pas nous contacter.**

Les représentants CGT au CHSCT de la DIR Ouest